



Préambule

Madame, Monsieur,

Si le calendrier que vous trouverez dans cette lettre d'information scande encore les délais de dépôt pour les indemnisations et les projets de transformation, nous sommes heureux de pouvoir désormais y superposer des dates de représentation, de vernissage, de rencontres tous azimuts ! Bien sûr, il faudra encore s'armer de patience car toutes et tous n'ont pu encore rouvrir leurs portes. Mais déjà, l'on renoue avec les échanges, dans un état de joie intense.

Dans le même et nouvel élan que l'on qualifiera d'essentiel, voire de vital, et ce dès janvier 2022, trois nouveaux artistes partiront pour l'atelier neuchâtelois de Paris afin d'y mener des projets dans le domaine du théâtre, des arts visuels et du cinéma. Et si la culture neuchâteloise passe les frontières, c'est également en Suisse qu'elle se donne à voir et à entendre : l'OFC a décerné un prix suisse de musique à Louis Jucker que nous félicitons chaleureusement !

Enfin, les archives nous révèlent des trésors de comptabilité qui racontent la vie de l'administration à Neuchâtel au XV^e siècle.

On nous doit un printemps. Plus que jamais, puissent les prochains mois rimer avec une culture partagée, une culture collective retrouvée !

Bonne lecture !

Marie-Thérèse Bonadonna
Cheffe du service de la culture

Service de la culture – direction



Site internet du service de la culture

Avec l'élection du nouveau Conseil d'État, de nouvelles dénominations et quelques ajustements ont été apportés aux différents départements de l'administration cantonale. Le DJSC étant devenu le DESC (Département de l'économie, de la sécurité et de la culture), il est possible que certaines adresses web enregistrées avant cette réorganisation ne soient plus accessibles. Au besoin, les liens ci-dessous vous permettront d'accéder à l'ensemble des informations utiles sur notre site :

[Site internet du service de la culture](#)

[Page COVID-19](#)



COVID-19 : 3e délai pour les demandes d'indemnisation

Les demandes d'indemnisation doivent être déposées en fonction de délais fixés. Chacun de ces délais correspond à des périodes indemnisables et nécessite une nouvelle demande, **même si vous n'avez pas encore reçu de réponse à votre précédente demande.**

Les entreprises culturelles concernées par des dommages survenus entre le 1^{er} mai et le 31 août 2021 peuvent déposer leur demande **jusqu'au 30 septembre 2021.**

Les actrices et acteurs culturel-le-s concerné-e-s par des dommages survenus entre le 1^{er} mai et le 31 août 2021 peuvent déposer leur demande **jusqu'au 30 septembre 2021.**

Pour rappel, les demandes doivent être déposées de manière rétroactive : le dommage doit déjà avoir été subi au moment du dépôt de la demande. Aussi, nous vous remercions de ne déposer qu'**une seule demande par période.**

Plus d'information et dépôt des demandes sur le [site du service de la culture](#).



COVID-19 : Projets de transformation

Le prochain délai pour le dépôt des demandes de soutien aux **projets de transformation** a été fixé au **1^{er} août 2021**. Le jury chargé de leur évaluation se réunira à la suite de cette date.

Si vous souhaitez avoir un retour sur la recevabilité de votre projet avant de déposer une demande de soutien formelle, un **formulaire pour préanalyse** est à votre disposition sur notre site internet, sur la page relative aux [projets de transformation](#).

COVID-19 : Prolongation des indemnités en cas de RHT

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a annoncé la prochaine modification de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage. Cette modification prévoit l'augmentation de la durée maximale de perception de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) de 18 à 24 mois. Cette mesure s'appliquera donc du 1er juillet 2021 au 28 février 2022.

En outre, il convient de prolonger la durée de validité de la procédure sommaire relative à l'indemnité en cas de RHT jusqu'au 30 septembre 2021. L'ordonnance devrait être adoptée fin juin 2021.

[En savoir plus](#)

COVID-19 : prolongations des APG

Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a également adopté un nouveau message relatif à la modification de la loi COVID-19. Il propose au Parlement de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 la durée de validité de la base légale sur laquelle se fonde le versement d'allocations pour perte de gain due au coronavirus.

La présente modification de la loi vise à garantir que les aides concernées ne cesseront pas soudainement, alors qu'elles seraient encore nécessaires.

Les Chambres fédérales devraient débattre de cette modification de loi au cours de la session d'été du Parlement.

[En savoir plus](#)



© Maurine Tric

Atelier de Paris : trois nouveaux résidents

Par le biais d'un appel à candidatures, le service de la culture met à disposition des artistes neuchâtelois-e-s un atelier-appartement situé à Paris, dans la Cité internationale des Arts. Lieu de vie, de création et d'échanges, trois artistes ont été sélectionnés à l'issue du concours par la commission consultative de la culture pour y séjourner durant 6 mois chacun dès janvier 2022. Il s'agit de :

- Matthieu Béguelin
- Malik Jeannet
- Kevin Rumley

Ils rejoignent ainsi plus de 80 artistes neuchâtelois qui y ont déjà séjourné.

Vous trouverez sur le site du service de la culture les rapports d'activités des précédents résident-e-s des deux ateliers neuchâtelois de Paris et Berlin.

[En savoir plus](#)



Louis Jucker © Augustin Rebetz

Louis Jucker récompensé par un prix suisse de musique !

Les Prix suisses de musique récompensent la création musicale suisse exceptionnelle et novatrice et la mettent en lumière. L'Office fédéral de la culture (OFC) mandate chaque année une dizaine d'experts et d'expertes du domaine musical pour proposer des candidats et des candidates provenant de toutes les régions du pays et issu-e-s de l'ensemble des domaines musicaux.

Aux côtés de Stéphane Eicher et de treize autres musiciennes et musiciens, **Louis Jucker** reçoit cette année un prix suisse de musique. Récompensé pour la qualité de son travail et de ses créations musicales, l'artiste neuchâtelois oscille magnifiquement entre le hard avec Coilguns, les instruments bricolés et les folksongs poétiques.

[Biographie de Louis Jucker](#)

[Communiqué de l'OFC](#)

Archives



Une quittance restaurée

La comptabilité neuchâteloise du XVe siècle mise en valeur

Les Archives de l'État de Neuchâtel conservent quasi miraculeusement plus de 15'000 quittances du XV^e siècle. Ces quittances poursuivent le même but que les registres de comptes, également conservés : consigner les transactions financières et économiques de l'administration seigneuriale. Cette riche documentation offre un reflet détaillé et parfois étonnant de la vie quotidienne à la cour des comtes de Neuchâtel.

L'office des archives de l'État mène depuis plusieurs années un projet de restauration et de mise en valeur de ces quittances médiévales. Près d'un millier de documents sont désormais entièrement numérisés, filigranes compris, et disponibles à la consultation.

[En savoir plus](#)



Détail d'un filigrane

Appels à projets et échéances

Édition et publication : 16 août 2021

Musique : 13 septembre 2021

Arts de la scène : 8 octobre 2021

COVID-19 :

Projets de transformation : 1^{er} août 2021

Indemnisation des entreprises culturelles : 30 septembre 2021

Indemnisation des actrices et acteurs culturel-le-s : 30 septembre 2021



Service de la culture

Château – Rue de la Collégiale 12

2000 Neuchâtel

T. 032 889 69 08

Service.Culture@ne.ch